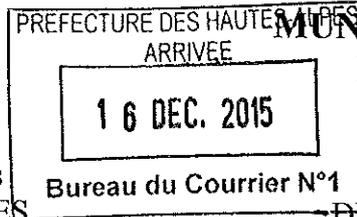


REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER ET VALENCA**



Département des  
HAUTES-ALPES

Nombre de Conseillers  
En exercice: 10  
Présents : 8

DELIBERATION N° 47 -2015

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 14 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 3 décembre 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme Céline TRUCH

**Absents excusés :** Danielle BLANC, Jean-Claude FAURE

**Secrétaire de séance :** Céline TRUCH

**Objet :** Intercommunalité / Projet de Schéma de Coopération Intercommunale des Hautes-Alpes prévoyant la fusion de la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette avec la Communauté d'Agglomération de « GAP en + Grand »

Le schéma prévoit que notre Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette, à laquelle notre commune de Lardier et Valença appartient, fusionne avec la Communauté d'Agglomération « GAP en + Grand » composée depuis deux ans des communes de GAP, PELLEAUTIER et LA FREISSINOUSE.

Le Maire présente la délibération comme suit :

- Rappelle que le Commune de Lardier et Valença est membre de l'INTERCOMMUNALITE depuis plus de 40 années (SIVOM, DISTRICT, CCTB depuis 1992).
- Rappelle que la CCTB a permis de développer de nombreux services, de compétences indispensables aux communes rurales et à leurs populations et de réaliser de nombreux programmes d'investissements dans le cadre de programmes Européens, Conseil Régional, Département (ex Conseil Général) et de l'Etat.
- Rappelle la délibération du Conseil Municipal du 11 Juillet 2011 qui stipule un avis DEFAVORABLE au projet de schéma départemental de coopération intercommunale (voir annexe).

- Rappelle l'étude de positionnement sur l'intercommunalité réalisée en 2010 par la CCTB en totale concertation avec les 14 communes, la commune de GAP et les deux communautés de commune de L'AVANCE et de SERRE PONCON.
- Rappelle l'Etude réalisée en 2010 par les 4 communes de Lardier et Valença, Barcillonnette, Vitrolles et Esparron en vue d'une participation à l'intercommunalité du LARAGNAIS.
- Rappelle la demande et la volonté de la commune de Lardier et Valença de travailler pour élaborer un PROJET TERRITORIAL mais sans réponse à ce jour.
- Rappelle que la commune de Lardier et Valença a développé depuis dix ans une zone d'activités génératrice de recettes fiscales économiques à la commune qui représente une part très importante des recettes du budget de la commune de Lardier et Valença.
- Rappelle la décision favorable et unanime de la commune de Lardier et Valença pour que les communes de CURBANS et CLARET intègrent notre intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette décision ne pourra pas se faire à cette date et sera reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Rappelle que la proposition d'une communauté d'agglomération du GAPENCAIS devrait prendre en compte l'ENSEMBLE DU BASSIN DE VIE du territoire du Gapençais.

**Vu** le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté en C.D.C.I. en octobre 2015,

**Vu** l'absence de volonté et de travail prospectif pour élaborer le PROJET TERRITORIAL qui consisterait à :

- Définir les compétences à moyen terme de notre intercommunalité,
- Définir les priorités en matière de services à la population et de leurs conditions de mise en œuvre (répartition sur le territoire, coût, etc..),
- Connaître les répercussions sur les impôts locaux et intercommunaux avec des simulations réelles,
- Connaître les orientations concernant la gestion de l'EAU POTABLE au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et les incidences sur le prix de l'eau, le personnel, etc...,
- Connaître la clé de répartition des compensations à la commune liées au transfert à la Communauté d'Agglomération de la compétence ZONE ACTIVITE,
- Définir l'orientation en matière des plans locaux d'urbanisme : PLUI ou pas PLUI ?
- Définir la représentativité des communes au sein de la future intercommunalité.

**Vu** la réunion publique d'information et d'échange avec la population de Lardier et Valença organisée en novembre 2015,

**Vu** la consultation publique auprès de la population organisée par le Conseil Municipal du 3 au 6 décembre 2015 qui a eu pour résultat :

▪	Nombre d'inscrits sur les listes électorales :	282	
▪	Nombre de votants :	216	(76,8 %)
	POUR	: 14	(6,5 %)
	CONTRE	: 194	(89,8 %)
	SANS OPINION	: 8	(3,7 %)

**Vu** l'absence totale de réunion de concertation entre la CCTB, la Communauté d'Agglomération de GAP et des communes de CURBANS et CLARET,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lardier et Valença décide à l'unanimité :

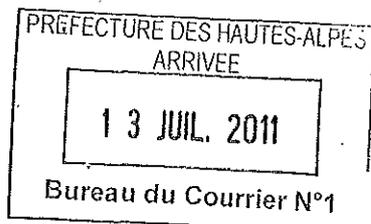
- De donner un avis défavorable au schéma présenté,
- Demande qu'il soit étudié un élargissement de l'intercommunalité CCTB dans une cohérence territoriale autour de la DURANCE, rive droite et rive gauche en aval du Barrage de Serre Ponçon jusqu'au SUD (Monétier Allemont, Upaix, Ventavon), orientation évoquée par Monsieur le Préfet lors de sa visite sur la Commune de Lardier et Valença ces derniers mois.
- Demande une nouvelle fois des simulations fiscales et financières ainsi que l'élaboration du PROJET TERRITORIAL en amont des décisions de la C.D.C.I. et des avis à émettre par notre Conseil Municipal.

Fait et délibéré, le 14 décembre 2015

Le Maire

Rémi COSTORIER





REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE LARDIER VALENCA  
DEPARTEMENT des HAUTES-ALPES

MAIRIE de LARDIER  
N : ..... 1580 .....  
Le : 23 JUL. 2011

SEANCE du 11.07.2011

N° 2011-25

Nombre de Conseillers :

En exercice: 11 Présents :8

L'an deux mil onze et le 11 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué 7 juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER. Maire.

**Présents:** Rémi COSTORIER. René COQ. Gérard MEYSSONNIER. ALLAUD Laurent. POUILLARD Pierre. . Danielle BLANC ; Roger MARTIN Raymond PARA.

**Procurations :** Noëlle STEFANI à Rémi COSTORIER

Joël ROBERT à Roger MARTIN

Jean-Claude FAURE à Laurent ALLAUD

**Secrétaire de séance :** Pierre POUILLARD

**Objet:** Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Vu la loi du n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment ses articles 35 et 37 relatifs au schéma départemental de coopération intercommunale

Vu la circulaire de Madame la préfète des Hautes Alpes en date du 7 janvier 2011 relatives à l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Madame la préfète en date du 15 Avril 2011 et sa notification à la commune de Lardier et Valença

Vu l'étude de positionnement sur l'intercommunalité réalisé par notre C.C.T.B, en totale concertation avec les communes (2 séminaires, réunions des bureau des maires, Conseils communautaires.

Vu les 2 réunions de Conseil Municipal essentiellement réservées à l'analyse du projet de schéma, de l'étude communautaire et des conséquences sur notre commune rurale de 276 habitants (7 Juin 2011, 23 Juin 2011, réunion publique communale du 7 Juillet 2011)

La Commune de Lardier et Valença est membre de l'intercommunalité depuis plusieurs décennies ( SIVOM, District, C.C.T.B en 1992). Le Maire rappelle que celle-ci a permis de développer de nombreux services et compétences qui se sont avérés indispensables aux communes rurales et à leurs populations.

L'organisation de notre intercommunalité de ces dernières années et décennies a permis de disposer de services, de programmes d'investissements, de perspectives comme suit :

- Ecole de Musique, intercommunale créée en 1982 et comptant à ce jour 150 élèves de moyenne par an encadrée par 9 professeurs (compétence culture)

- L'accueil de loisirs, crée en 2004 avec 460 enfants par an sur le territoire pendant 10 semaines.

- Le centre intercommunal de secours de GANDIERES qui résulte du regroupement en 2006 des Centres de La Saulce et de Tallard

- La création, extension, sécurisation en alimentation en Eau Potable des différents secteurs de la Commune (quantité et qualité) pour la construction de réservoirs, d'un forage intercommunal investissement inscrit au Schéma intercommunal d'interconnexion des réseaux des 14 communes.

- Mise en place de nombreux programmes de voiries rurales et communales

- l'organisation du service de la communauté pour les maitrises d'ouvrage déléguée pour l' A E P, la construction d'une villa communale BBC à loyer modéré (2011), la construction de la salle polyvalente (2012), aménagement du village (2012-2013) etc...

- L'assainissement collectif avec la station d'épuration intercommunale située à La Saulce ( assainissement collectif de Fouillouse, La Saulce, Lardier et Valença).

- La création de l'assainissement individuel par la mise en place du SPANC en 2006.

- La collecte des ordures ménagères en régie communautaire, Déchetterie et tri sélectif sur l'ensemble du territoire.

- L'Office de Tourisme, la création d'une politique d'activités de pleine nature : 130 kms de sentiers pédestres, activité équestre, VVT (Vallée du Gapençais), escalade, mise en place des schémas touristique et APN.

- Appui administratif, juridique, réglementaire des communes.

- Activité natation scolaire

- Mise en place du S.I.G.

- Natura 2000

- Adhésion et implication au Syndicat Mixte de la Durance (SMAVD) par l'intermédiaire de la C.C.T.B.

- Adhésion au SCOT par l'intermédiaire de la CCTB

- etc...

Ces services de proximité, les investissements réalisés en matière d'équipement (assainissement, AEP, voiries, sécurité du village et des hameaux, zone d'activité du plan...) ont permis de créer une véritable dynamique sur la commune de Lardier et Valença sur le plan économique ( ZA de 6 hectares), de l'habitat, de l'école, des associations...

L'implication des élus communaux au sein des instances de la CCTB (Commissions, Bureau des 14 maires, Conseil Communautaire par 3 représentants titulaires et 1 suppléant pour notre commune) s'est traduit par une réelle efficacité sur notre territoire rural traversé par l'A 51, la RD 1085 ( Route Napoléon), Canal EDF et la Durance.

Le Conseil Municipal constate que le projet de schéma de coopération intercommunale des Hautes Alpes proposé en Avril 2011 prévoit des dispositions qui affectent notre collectivité et notamment :

- La dissolution de notre C.C.T.B

- La création d'une Commune d'agglomération du Gapençais intégrant la totalité des Communes de la CCTB.

- La suppression de notre Syndicat d'électrification

- La suppression du SCOT

- Une grande interrogation sur l'avenir de l'Association du Pays Gapençais qui gère des programmes européens, des actions locales...

Le maire note que la CCTB a fait réaliser une étude de positionnement qui a étudié 3 scénarios :

1 : Evolution de la CCTB dans son périmètre actuel

2 : Constitution d'une Communauté de Communes avec un périmètre élargi à d'autres Communautés de Communes (Serre Ponçon et l'Avance éventuellement) et la Commune de Curbans.

3 : La Communauté d'Agglomération composée de 3 Communautés de Communes (CCTB, L'Avance, Serre Ponçon).

L'absence de projet de territoire sur le périmètre proposé, la dissolution de notre intercommunalité de Tallard- Barcillonnette, les fortes incertitudes qui planent sur les personnels en poste, les compétences, les projets, la problématique

de la gouvernance, la perte de l'autonomie des communes rurales, l'absence de pacte financier et fiscal, entraine le Conseil municipal de Lardier et Valença à donner un avis défavorable à l'unanimité au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

